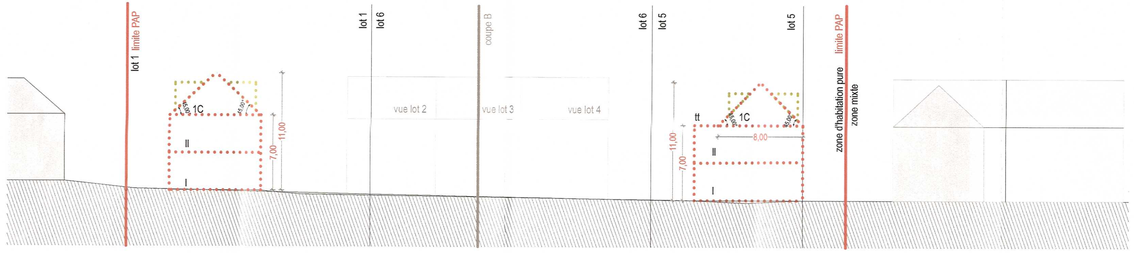

Coupe A-A

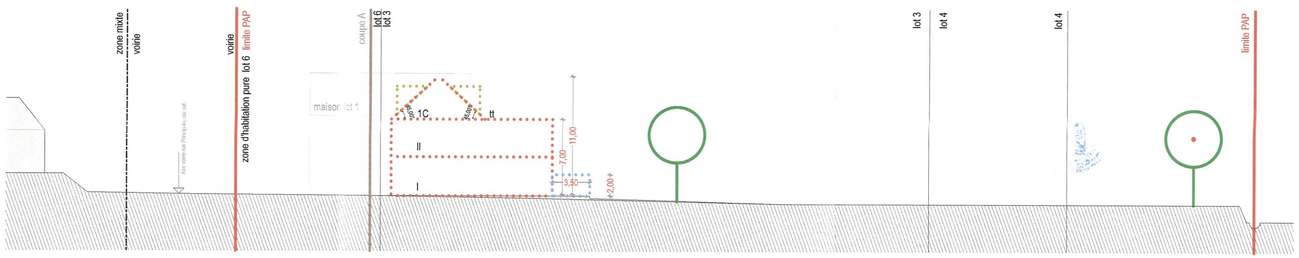

Coupe B-B

lot 1		1157,44 m²	
	136,30 m²		390 m²
200 m²	1-mi		1-u
\2p (45°)	11 m / 7 m		II+1C

lot 2		722,09 m²	
	127,25 m²		330 m²
170 m²	1-mb		1-u
\2p (45°)	11 m / 7 m		II+1C

lot 3		503,16 m²	
	122,0 m²		320 m²
160 m²	1-mb		1-u
\2p (45°)	11 m / 7 m		II+1C

lot 4		633,77 m²	
	127,25 m²		330 m²
170 m²	1-mb		1-u
\2p (45°)	11m / 7m		II+1C

lot 5		802,50 m²	
	158,82 m²		430 m²
230 m²	1-mi		1-u
\2p (45°)	11 m / 7 m		II+1C

lot 6			369,60 m²
300 m²			

LEGENDE REGLEMENTAIRE

(légende-type du PAP, RGD du 08.03.2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" adaptée et développée)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT			1		
	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m²]					surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture, indication pente max.		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre de constructions		max.			hauteur des constructions au faîtage [m] / hauteur des constructions à la corniche [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Hauteur Constructions

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... R : nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S : nombre de niveaux en sous-sol

Types, disposition et nombre de constructions

- ho-x : hauteur corniche: x [m]
- ha-x : hauteur acrotère: x [m]
- hf-x : hauteur au faîte: x [m]

Types et nombre de logements

- oc : constructions en ordre contigu
- onc : constructions en ordre non contigu
- x-mi : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Formes de toitures

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp : toiture plate
- tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots/îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- i% x% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- y% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- AGI : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructure techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- tracé et orientation de la coupe
- 3,00 : cote maximum
- 1,00 : cote minimum
- terrain naturel
- terrain en remblai projeté
- terrain déblai projeté
- tt : toiture terrasse
- espace couvert avec toiture végétalisée
- surface stationnement vélos
- surface pour déchets
- \2p : toiture à deux pentes
- 3,00 : cotation parcelle
- délimitation maximale lucarnes toitures
- ruisseau de la Houlebech
- ripole projetée

Fonds de plan

levé topographique n° 12011-01, Géocad sàrl.
plan de mesurage n°12011-02, Géocad sàrl.

superficies terrains	zone pap
superficie totale	5588.56 m²
parcelles privées	4188.56 m² [74.95 %]
espace public	1400.00 m² [25,05 %]

zone PAP	nombre d'unités	nombre de parking
6 lots		10

Vu et approuvé
par la délibération de ce jour point n° 6.

Trintange, le 25 juillet 2018
Le Conseil communal:

ADMINISTRATION COMMUNALE TRINTANGE

indice	date	modification
3	24 avril 2018	modifications suite aux remarques du conseil échevinal
2	16 mars 2018	modifications suite aux remarques du maître d'ouvrage et de tr engineering
1	09 février 2018	plan de base

projet

PAP an der Schlasswiss 2
27, rue de l'Eglise, L-5480 Trintange

Réf.: N° 18336/58C
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans la séance du 28 juin 2018

maître d'ouvrage

Stugalux – Invest SA
96, rue du Kiem

demande de pap — échelle

PAP [partie graphique], Plan, Tableaux, Coupes A, Coupe B — 1:250

date — numéro

avril 24.2018 — 100.3

Référence: 18336/58C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 14. 11. 2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

hsa heisbourg strotz — rue ad — t 26440470